

## **Bioherbicide Gluten de Maïs**

Granulé

(inhibiteur de la germination des graines de mauvaises herbes prélevées, avec gluten de maïs)  
Pour inhiber la germination des graines de la digitale sanguine et du pissenlit dans les aires publiques comme les terrains de sports, les parcs, les terrains de golf et les gazonnières où le gazon prédominant est le pâturin des prés établi.

### **USAGE COMMERCIAL**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Farine de gluten de maïs 99,7 %  
Ce produit contient du propionate de calcium à raison de 0,3% à titre d'agent de conservation.

No D'HOM. 29640.01 LOI P.A.

ATTENTION : IRRITANT OCULAIRE SENSIBILISANT POTENTIEL

CONTENU NET : 25Kg – 1000Kg

AEF GLOBAL Inc.  
201, Mgr-Bourget  
Lévis, QC  
G6V 6Z3  
(418) 838-4441

Ligne d'aide sans frais: 1-866-622-3222

[www.aefglobal.com](http://www.aefglobal.com)

Bioherbicide Gluten de Maïs inhibe la germination des graines de la digitale sanguine et du pissenlit dans les aires publiques où le gazon prédominant est le pâturin des prés établi.

**Dose d'application :**

**APPLICATION AU PRINTEMPS :**

Appliquer au début du printemps à raison de 9,7 kg/100 m<sup>2</sup> (20 lb/1 000 pi<sup>2</sup>) sur le gazon de pâturin des prés établi, avant la germination des graines de mauvaises herbes.

**APPLICATION À LA FIN DE L'ÉTÉ OU AU DÉBUT DE L'AUTOMNE :**

Appliquer à la fin de l'été ou au début de l'automne à raison de 9,7 kg/100 m<sup>2</sup> (20 lb/1 000 pi<sup>2</sup>) sur le gazon de pâturin des prés établi, après le stress de la chaleur.

**MODE D'EMPLOI :**

1. Mesurer la surface à traiter en multipliant la longueur et la largeur de la surface totale, en mètres. Un pas normal mesure environ un mètre. Mesurer la dimension de tout bâtiment, piscine ou voie d'accès de la même manière, et soustraire ces dimensions de la surface totale. Le reste représente la surface de gazon à traiter.
2. Appliquer Bioherbicide Gluten de Maïs en quadrillage. Utiliser la moitié de la dose dans chaque direction. Appliquer le produit lorsque le sol est humide et lorsqu'on prévoit de la pluie dans les 2 jours suivant le traitement. S'il n'y a pas de pluie dans les 2 jours suivant le traitement, l'irrigation est requise. L'humidité excessive au moment du traitement peut rendre le produit moins efficace.
3. Pour les grandes surfaces, appliquer Bioherbicide Gluten de Maïs au moyen d'un épandeur rotatif. Pour les surfaces de moindre étendue, appliquer Bioherbicide Gluten de Maïs au moyen d'un épandeur manuel.

---

Ne pas appliquer Bioherbicide Gluten de Maïs sur un gazon nouvellement ensemencé parce qu'il peut inhiber la germination des graines. Effectuer le traitement après la première tonte lorsque les systèmes racinaires sont établis. Pour de meilleurs résultats : Appliquer le produit sur un gazon de pâturin des prés établi deux fois par année, c'est-à-dire une fois au début du printemps et une fois à la fin de l'été ou au début de l'automne.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut causer une sensibilisation. Bioherbicide Gluten de Maïs ne doit pas être appliqué si un membre du ménage est sensible ou allergique au maïs.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  
Éviter d'inhaler les poussières.

Comme mesure de bonne hygiène, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures fermées et des gants lorsqu'on manipule le produit. De plus, on recommande de porter un masque anti poussières lorsqu'on transfère le produit à l'épandeur.

**NOTE :** Ne pas appliquer sur un gazon nouvellement ensemencé parce qu'il peut inhiber la germination des graines. Effectuer le traitement après la première tonte lorsque les systèmes racinaires sont établis. Ne pas appliquer en cas d'allergie au maïs. Ne pas appliquer le produit alors qu'on effectue un sursemis parce que cela peut inhiber la germination des graines, quelque soit la saison.

## **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

## **ÉLIMINATION :**

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement, ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )